

Image not found or type unknown



Lotissement privé et éclairage

Par **Jeannot41**, le 10/10/2019 à 17:48

Bonjour,

Je suis président d'un lotissement privé, pour le moment le Maire refuse la rétrocession, que pouvons nous faire ?

En attendant nous réglons les factures d'éclairage public depuis 2008.

Es normale puisque nous participons par l'intermédiaire de nos impôts à l'éclairage de la commune?

Pouvons nous arrêter totalement l'éclairage?

D'avance merci

Ps: tout les autres services sont assurés , poste, ordures ménagères, balayage.